

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Bureau de réception en Préfecture
018-211801907-20240412-DÉLIB2024-08-DE
Date de télétransmission : 03/05/2024
Date de réception préfecture : 03/05/2024

L'an deux mil vingt quatre

Le : 12 avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Délibération N°2024-08

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024

Date de l'affichage de la convocation : 5 avril 2024

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET.

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif Principal, sous la présidence de Agnès DELANNOY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pascal RAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		48 866,79	75 169,40		75 169,40	48 866,79
Opérations de l'exercice	770 142,55	811 603,07	104 383,45	144 254,69	874 526,00	955 857,76
TOTAUX	770 142,55	860 469,86	179 552,85	144 254,69	949 695,40	1 004 724,55
Résultats de clôture		90 327,31	35 298,16			55 029,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	770 142,55	860 469,86	179 552,85	144 254,69	949 695,40	1 004 724,55
Résultats définitifs		90 327,31	35 298,16			55 029,15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré à QUINCY

Le 12 avril 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le :

Acte transmis en préfecture le :